

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 décembre 1962

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Howe dépose le 3^e rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

M. Chaplin dépose le 3^e rapport du comité permanent de la banque et du commerce.

M. l'Orateur dépose le rapport du comité mixte des deux chambres pour la Bibliothèque du Parlement.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

CONGÉ DE NOËL, DU 20 DÉCEMBRE AU 21 JANVIER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, des membres de tous les groupes de la Chambre ont demandé quelle serait la date fixée par le gouvernement pour l'ajournement de la Chambre à l'occasion du congé de Noël et celle où elle serait convoquée de nouveau dans la nouvelle année. On se souviendra qu'à quelques occasions seulement la Chambre a siégé à l'automne et que la session a été divisée en deux parties. En 1957, sauf erreur, la Chambre s'est ajournée le 21 décembre et s'est réunie de nouveau le 3 janvier. En 1960-1961, les mêmes dates ont été observées. Après avoir consulté les chefs des différents partis, je désire annoncer que, compte tenu des progrès accomplis dans nos travaux, tels qu'ils figurent au *Feuilleton* (seulement un ou deux autres articles s'y ajouteront peut-être), l'ajournement aura lieu le 20 décembre et que la Chambre se réunira de nouveau le lundi 21 janvier 1963.

LES CÉRÉALES

BLÉ DUR—VERSEMENT PROVISOIRE AU COMPTE DES LIVRAISONS EN COMMUN DE 1961-1962

L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'un versement provisoire sera fait pour le blé dur au compte des livraisons en commun de 1961-1962.

La loi sur la Commission canadienne du blé ne prévoit pas de dernier versement distinct pour le blé dur et le blé du printemps. La loi autorise cependant des versements provisoires

quand on peut les faire sans perte. La Commission canadienne du blé ayant annoncé que tout le blé dur livré au syndicat de vente en 1961-1962 a été vendu, le gouvernement a autorisé un versement provisoire qui ne s'applique qu'aux classes de blé dur. Comme de raison, il n'y aura pas d'autre versement pour les livraisons de blé dur de 1961-1962.

Les producteurs ont livré en tout 10,531,113.4 boisseaux au compte du blé dur. Après avoir déduit la contribution prévue par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et le coût du versement provisoire pour le blé dur de 1961-1962, et après avoir ajouté le supplément d'intérêt prévu, on a calculé que le versement provisoire s'établit à \$6,941,397.96, soit en moyenne 65.9c. le boisseau. Voici quel sera le versement, selon les principales classes. Dans tous les cas, il s'agit de blé ambré dur de l'Ouest:

Classe	le boisseau
Ambré dur de l'Ouest canadien n° 1 63.113 c.
Ambré dur de l'Ouest canadien n° 2 66.083 c.
Ambré dur de l'Ouest canadien n° 3 67.320 c.
Ambré dur de l'Ouest canadien n° 4 extra.	70.290 c.
Ambré dur de l'Ouest canadien n° 4 68.434 c.
Ambré dur de l'Ouest canadien n° 5 31.755 c.
Ambré dur de l'Ouest canadien n° 6 36.705 c.

Je ne suis pas en mesure de dire quand la Commission pourra fermer le compte des livraisons en commun de 1961-1962 et faire le versement final à l'égard des autres classes de blé livrées au syndicat.

(Texte)

LE NATIONAL-CANADIEN

MODIFICATION DU TRAITEMENT DU PRÉSIDENT

M. Réal Caouette (Villeneuve) demande à présenter le bill n° C-97, intitulé Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer Nationaux (Traitement du président).

Des voix: Explications.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, le but du bill est tout simplement de faire reconnaître la situation économique et financière du pays. L'explication est très claire. La mesure tend à apporter une réduction substantielle dans les dépenses du National-Canadien, en portant le salaire du président à un niveau plus conforme avec les conditions financières qui existent au pays et surtout au National-Canadien. Jamais, dans aucune organisation on ne tolérerait...